Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 25178

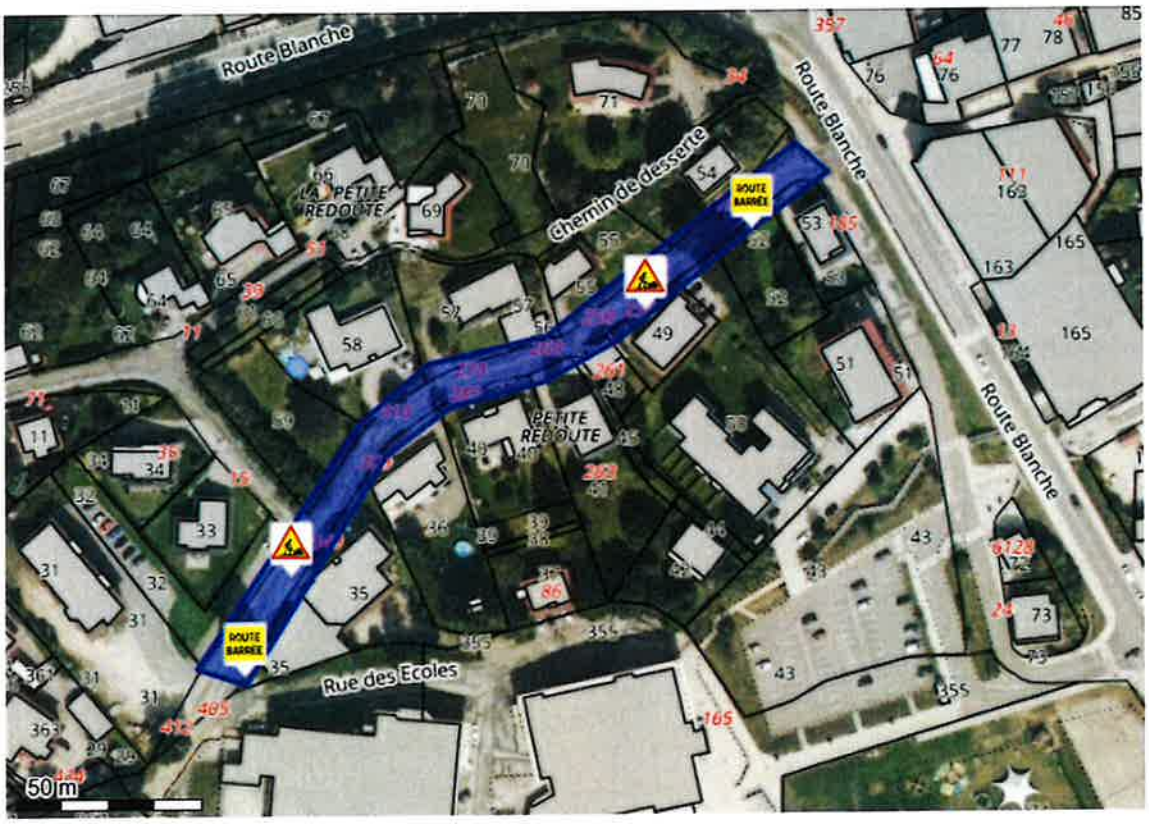
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu les travaux d'enfouissement des réseaux aériens avec traversée de voirie, route Porte de France, effectués par la société GASQUET – représenté par M. Arnaud RONGIER – 14, avenue de Lattre de Tassigny – 71700 TOURNUS, pour le compte de la Commune de Les Rousses, **à compter du 13 octobre 2025 pour une durée de 15 jours.**

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT FERMÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
A compter du 13 octobre 2025, pour une durée de 15 jours, la circulation et le stationnement seront interdits route Porte de France – 39220 LES ROUSSES, **du lundi au jeudi de 07 heures 30 à 18 heures 30**, pour permettre la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens, avec traversées de voirie.

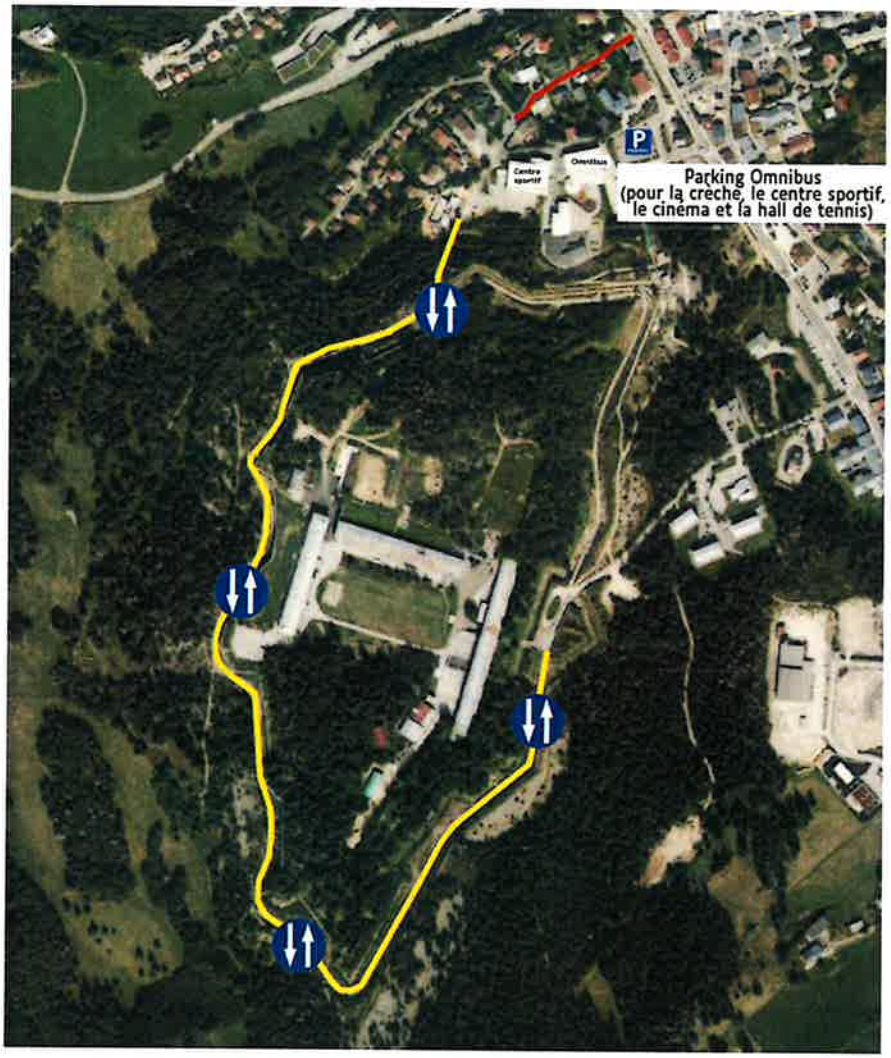


Article 2 :
Une déviation sera mise en place par les douves du Fort, dûment signalée par panneaux de signalisation règlementaire :

.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66978

.../...



Article 3 :
Pendant cette même période, le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la zone de chantier.

Article 4 :
La société GASQUET est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation règlementaire ainsi que des dispositifs de sécurité nécessaires.

Article 5 :
Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :
Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés et une copie sera transmise à

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Policier Municipal
- Monsieur le Directeur du Service Technique communal,
- La société GASQUET.

Fait aux Rousses, le 07 octobre 2025
Le Maire,

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66978